

Le Vice-président

Paris, le 17 SEP. 2014

Réf : SG/CAB n° CAB-14-00297-I

Chère collègue,
Cher collègue,

J'ai le profond regret de vous faire part du décès de M. Roger Errera, conseiller d'Etat honoraire, survenu le 12 août 2014, à l'âge de 80 ans.

Licencié en droit, diplômé d'études supérieures d'économie politique et de droit public, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, Roger Errera est entré au Conseil d'Etat en qualité d'auditeur le 1^{er} août 1959 à l'issue de sa scolarité à l'Ecole nationale d'administration au sein de la promotion « Vauban ».

Au Conseil d'Etat, il fut rapporteur à la section du contentieux, successivement dans les 4^{ème}, 8^{ème} et 2^{ème} sous-sections. Dans les fonctions consultatives, il a été membre de la section des finances et de la commission du rapport et des études. Nommé conseiller d'Etat en 1985, il a alors siégé à la section de l'intérieur dont il fut un membre écouté. La rigueur et la qualité de ses analyses le conduisirent à être désigné, à plusieurs reprises, pour siéger au sein des commissions spéciales du Conseil d'Etat, notamment celles qui furent constituées pour examiner les projets de loi relatifs à la bioéthique, en 1992, et la révision de la Constitution, en 1993.

Roger Errera a aussi joué un rôle important dans les activités internationales du Conseil d'Etat, en particulier en direction des Cours suprêmes des Etat-Unis et d'Israël et de la Chambre des Lords du Royaume-Uni. Il a ainsi contribué à faire connaître et comprendre notre institution à l'étranger.

Passionné par le droit et la défense des libertés, Roger Errera s'est attaché durant toute sa carrière à partager son savoir et à transmettre ses connaissances en assurant des missions d'enseignement de plusieurs mois dans de grandes universités américaines et européennes. Il fut ainsi « *Visiting lecturer* » à l'Université de Princeton en 1967, professeur à l'Université de Londres en 1983 puis en 1987, où il reçut le titre de « *Honorary fellow* ». Il dispensa également des cours au séminaire de Salzbourg, à l'Académie de droit international de Florence et à l'Université d'Europe centrale de Budapest. Il fut aussi enseignant à l'Institut d'études politiques de Paris, à l'Ecole nationale d'administration et à l'Ecole nationale de la magistrature.

A l'extérieur de notre institution, M. Errera a exercé de multiples fonctions. Fervent défenseur des droits de l'homme, il a été membre, en 1982, du Comité des droits de l'homme de l'Organisation des Nations-Unies en qualité d'expert français et membre de la Commission nationale consultative des droits de l'homme. Chargé de mission pour le Conseil de l'Europe, il a conduit des missions en Estonie et en Lettonie en 1995 sur l'application de la Convention européenne des droits de l'homme. Roger Errera fut également membre du Haut conseil à l'intégration et du conseil d'administration du Service social d'aide aux émigrants.

Parce qu'il était un homme de dialogue et un juriste reconnu, Roger Errera a été appelé à siéger au sein du comité exécutif de l'International Institute of Communication en 1979, de la commission de réforme du statut de la magistrature en 1982 et de la section « sciences du politique » du Centre national de recherche scientifique en 1983. Il a aussi présidé la commission presse-justice en 1984. Il a également été membre du conseil d'administration de l'Ecole nationale de la magistrature et président du conseil d'administration de l'Ecole nationale supérieure de la police. En 1998, il fut élu par notre assemblée générale pour devenir membre du Conseil supérieur de la magistrature, mandat qu'il assumait jusqu'en 2002 après avoir été président de la réunion plénière de ce Conseil en 1998 et 1999.

Roger Errera était directeur de la collection « Diaspora » aux éditions Calmann-Levy. Il a écrit de nombreux essais et articles publiés dans les revues « Etudes », « Esprit » et « Public Law » et consacrés à la justice, aux libertés publiques, au droit administratif, au droit européen et au droit des étrangers. Il a aussi été l'auteur de deux ouvrages publiés aux éditions du Seuil, « Les libertés à l'abandon » en 1968 et « Essais politiques de Vaclav Havel » en 1990. Il a également réalisé un entretien avec Hannah Arendt pour la télévision en 1974. L'intérêt qu'il a toujours porté à la justice et à la défense des libertés l'a conduit à rechercher sans cesse des voies d'amélioration de notre organisation juridictionnelle. Son dernier ouvrage publié en février 2013 aux éditions Gallimard, « Et ce sera justice... Le juge dans la cité », livre sa vision de la justice en France et ouvre des pistes possibles de réforme de cette institution. Par sa réflexion, ses écrits et son action, Roger Errera a fait connaître et illustré le Conseil d'Etat en France et hors de nos frontières.

Dans cette douloureuse circonstance, nous nous associons par la pensée à la peine de la famille de Roger Errera et, notamment, à celle de son épouse et de ses deux enfants à qui nous exprimons nos plus sincères condoléances.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, chère collègue, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Marc SAUVÉ